

Feuille d'information de base

La présente feuille d'information de base met à votre disposition des informations essentielles concernant la présente assurance sur la vie qualifiée (le « produit »). Elle ne constitue pas un matériel publicitaire. Ces informations sont prescrites par la loi pour vous aider à comprendre la nature, le risque et les coûts de ce produit ainsi que les bénéfices et les pertes possibles qui lui sont liés et pour vous aider à le comparer à d'autres.

Produit : Serenity Plan

L'auteur du produit est :

VAUDOISE VIE, Compagnie d'assurances SA, Avenue de Cour 41, 1007 Lausanne.

www.vaudoise.ch

0800 811 911

Autorité de surveillance : Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (« FINMA »)

Vous êtes sur le point d'acquiescer un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

De quel type de produit s'agit-il ?

Nature et propriétés :

Le produit Serenity Plan est un produit de capitalisation à versements réguliers garantis avec participation à un fonds de placement, financé par une prime unique en prévoyance libre.

Serenity Plan est composé obligatoirement d'une prestation de versements garantis avec ou sans différé, et d'un investissement en parts de fonds de placement (bonus). A cela s'ajoute une éventuelle participation aux excédents qui est convertie en parts de fonds, augmentant ainsi le bonus.

La prime d'assurance est composée d'une prime épargne, finançant les versements garantis au cours de la période de paiement fixée préalablement, d'une prime d'investissement finançant l'achat de parts de fonds de placement (bonus), ainsi que d'une prime pour frais.

Prestations assurées :

La prestation dite bonus, c'est-à-dire l'investissement en parts de fonds de placement, est dépendante de l'évolution de l'instrument financier, à la hausse comme à la baisse.

La prime de la couverture épargne et celle de l'achat des parts de fonds de placement sont indépendantes de l'évolution de l'instrument financier. Il en va de même pour la prestation de versements garantis. Pour une description complète, nous vous renvoyons aux documents contractuels.

Processus d'épargne :

La prime épargne est investie dans des actifs diversifiés, principalement obligataires afin de financer les versements réguliers garantis et les frais.

La prime d'investissement est investie dans le fonds Vaudoise Umbrella Fund – Dynamic S orienté rendement et géré par et pour la VAUDOISE afin de permettre des perspectives de croissance supérieures à long terme par rapport à un compte épargne. Les informations détaillées relatives à cet instrument financier sont disponibles dans le « document d'informations clés » remis avec le présent document.

Quels sont les risques et que peut-on obtenir en contrepartie ?

Les informations détaillées concernant les risques liés à l'instrument financier dans lequel votre investissement sera réalisé sont décrites dans les « document d'informations clés » remis avec le présent document.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'évolution de la valeur de cette assurance sur la vie qualifiée dépend de celle des placements sélectionnés ou sous-jacents. Le montant que vous obtiendrez effectivement dépend de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous détiendrez le produit. Pour les simulations de performance, nous renvoyons aux informations par produit relatives à l'assurance sur la vie qualifiée.

Pour une description complète des risques et des rendements, veuillez-vous référer à la proposition d'assurance, aux conditions générales associées du produit et aux documents d'informations clés du ou des instruments financiers.

Que se passe-t-il si la Vaudoise Vie, Compagnie d'Assurances SA n'est pas en mesure de payer ?

Vous pouvez faire face à une perte financière (égale à une partie ou à la totalité de vos investissements) en raison de la défaillance de la Société ainsi que celle de la direction de fonds associée. Une telle perte potentielle n'est couverte par aucun système d'indemnisation ou de garantie des investisseurs.

Quels sont les coûts ?

Coûts globaux

La réduction du rendement (RIY) indique dans le tableau ci-dessous l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir. Dans l'exemple exposé ci-dessous nous avons supposé :

- Scénario 1 : Femme, âge d'entrée à l'âge légal de la retraite, sans différé, durée de 20 ans, fractionnement annuel de la rente, avec le scénario médian.
- Scénario 2 : Femme, âge d'entrée à l'âge légal de la retraite moins cinq ans, différé de cinq ans, durée de 20 ans, fractionnement annuel de la rente, avec le scénario médian.

Versement unique de CHF 60'000.-	Résiliation du contrat après 1 an	Résiliation du contrat au bout de la moitié de l'échéance	Résiliation du contrat à l'échéance prévue
Scénario 1			
Coûts du risque	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF 0.-
Réduction de rendement (%)	8.24%	1.14%	0.95 %
Scénario 2			
Coûts du risque	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF 0.-
Réduction de rendement (%)	8.20%	1.00 %	0.86 %

Ces valeurs sont des exemples et les coûts effectifs dépendent des caractéristiques choisies dans le contrat. Pour des informations plus précises relatives aux coûts, nous vous renvoyons à la proposition d'assurance, qui contient des exemples de calculs individualisés.

Composition des coûts globaux

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à l'échéance prévue du contrat. Les chiffres affichés sont basés sur les scénarios décrits précédemment.

		Scénario 1		Scénario 2	
Coûts uniques sans les coûts du risque	Coûts d'entrée	Variables	0.7%	Variables	0.62%
	Coûts de sortie		-		-
Frais courants sans les coûts du risque	Coûts de transaction du portefeuille	Variables	0.25%	Variables	0.24%
	Autre frais courants		-		-
Il en découle la diminution de rendement par an (%)		Variables	0.95%	Variables	0.86%
A cela s'ajoutent les coûts du risque à hauteur de (CHF)		Variables	CHF 0.-	Variables	CHF 0.-

Est-il possible de résilier le contrat d'assurance par anticipation et de retirer l'argent avant l'expiration du contrat ?

Vous pouvez demander à la Société de racheter votre assurance à tout moment. La demande doit être adressée par écrit ou par tout autre moyen permettant d'en établir la preuve par un texte au siège social de la Société. Pour une description complète du calcul de la valeur de rachat, veuillez-vous référer aux conditions générales associées du produit.

Toute demande de rachat entraîne la résiliation du contrat d'assurance. La valeur de rachat peut être sujette à des fluctuations importantes pendant la durée du contrat.

Vous pouvez révoquer votre contrat d'assurance dans les quatorze jours suivant la conclusion. De plus amples informations sur le droit de révocation ainsi que sur la résiliation anticipée figurent dans vos documents contractuels. En cas de résiliation anticipée avant l'échéance du contrat, vous êtes susceptible d'encourir des frais.

Comment faire recours ?

VAUDOISE VIE, Compagnie d'Assurances SA reçoit et répond dans les meilleurs délais aux réclamations et demandes des clients et des assurés. Les méthodes par lesquelles vous pouvez soumettre des réclamations ou des demandes sont :

- par écrit à l'adresse postale de VAUDOISE VIE, Compagnie d'Assurances SA ; Place de Milan, Case postale 120, 1001 Lausanne ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : www.vaudoise.ch/fr/service-center/contact.

Autres informations utiles

De plus amples informations sur le produit peuvent être obtenues à partir de la police d'assurance et des conditions générales associées du produit. Ce document est disponible gratuitement en italien, français et allemand.